

Compte-rendu : Rencontre cellule de crise ESS #1

Jeudi 26 mars 2020

Présents :

Christophe Debove (SGAR), Pascal Duforestel, Marine Gueroult (Conseil Régional NA), Laurence Bernet, Béatrice Poret, Eric Labadie (DIRECCTE), Selim Kancal, Florian Szynal (DRJSCS), Antoine Andrieux (CDC Banque des Territoires), Jany Rouger (Le Mouvement Associatif), Aurélie Brossard (INAE), Laurence Fouin (France Active NA), Stéphane Montuzet, Mélanie Thuillier, Benjamin Coly, Rémy Poignant (CRESS).

Méthodologie de la cellule de crise :

Contexte : La CRESS est sollicitée dans un certain nombre de cellules de crise dédiées aux acteurs économiques en Nouvelle-Aquitaine pour assurer la représentation de l'ESS dans ces instances.

La CRESS est l'interface avec les services de l'état et de la région.

Cette cellule de crise ESS devient le groupe sectoriel ESS de la cellule de crise économique mise en place par Madame la Préfète de Région.

Objectifs :

- Recenser l'ensemble des problématiques ;
- Mettre en cohérence l'ensemble des remontées d'information ;
- Créer un espace de dialogue récurrent et spécifique à l'ESS pour réfléchir ensemble, avec les services de l'état et de la région, aux solutions à court et moyen termes ; sur l'anticipation de la reprise d'activités
- Mobiliser, synthétiser, coordonner, être relai de communication ;
- Porter les constats et propositions au sein des autres cellules de crise économique.

Modalités de fonctionnement :

- Cellule de crise hebdomadaire : chaque jeudi après-midi à 14h ;
- Durée : 1h à 1h30 en visio-conférence ;
- Animation, logistique, et comptes-rendus sont assurés par la CRESS.

Ouverture de la cellule de crise :

- URSCOP, UDES
- DRAC, DREAL

Prochaine rencontre : le jeudi 2 avril à 14h

A répondre lors de la prochaine cellule de crise

Mesures de chômage partiel : Parmi les ordonnances prises en application de la loi d'urgence sanitaire, une mesure doit clarifier les démarches du chômage partiel. Les structures ont 30 jours pour déposer la demande avec effet rétroactif + acceptation tacite de la demande en absence de réponses de la DIRECCTE sous 48h :

- Prudence de la DIRECCTE qui évoque des ajustements techniques ;
- Outre la déclaration, quels documents fournir et à quel moment ;
- Questions spécifiques : pour les CAE (contrats CAPE et entrepreneurs salariés) ; AI et GEIQ ;
- Quels délais pour percevoir les aides de l'état ? le délai annoncé étant de 12 jours à priori (<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19-dispositif-exceptionnel-activite-partielle.pdf>)

Subventions : Manque de communication globale

- Besoin de maintenir les subventions même si les actions ne sont pas réalisées. Ce maintien permettra notamment :
 - o De participer à la compensation de la perte de chiffre d'affaires sur la période en cours
 - o De limiter le recours à l'emprunt bancaire car les structures ne pourront pas absorber l'endettement inhérent.
- Quid du FSE avec l'arrêt d'activités. Les forfaits s'appliquent sur les coûts salariaux induisant la baisse inéluctable des subventions. Interpellation de l'Europe par le Conseil Régional ?
- Fonds de dotation aux associations employeuses par la Région : règlement d'intervention en cours de finalisation avec une validation lors de la CP du 6/04 et mise en service d'un portail web dédié espérée pour le 10/04.
 - o Ouverture de ce fonds de dotation (ainsi que tout autre dispositif spécifique aux associations) aux SCIC dont le fonctionnement s'assimile à celui du monde associatif ?

Prêt rebond : La majorité des structures de l'ESS n'ont pas de cotation FIBEN ce qui les rendront inéligibles au prêt rebond.

Vie statutaire : Les questions issues de la cellule de crise ESS ont été répondues lors des ordonnances : les assemblées générales obligatoires pourront être tenues à distance avec une formalité assouplie. Les délais d'approbation des comptes sont prorogés de 3 mois.

Les points de vigilance qualitatifs :

- Sectoriels : structures de lien social ; culture ; tourisme social ; éducation populaire ; sports
- Structurels : les plus impactées sont les structures avec < 5 salariés et < 5 ans d'existence
- Conjoncturels : structures en création (< 1 an d'existence) et structures en difficultés économiques avant la crise.

Quelles modalités d'**interpellation des conseils départementaux et EPCI**

Identification de **webinaires** avec entrées thématiques (comptabilité, RH) et/ou partenaires spécifiques (Etat, financeurs, têtes de réseau...).

Tour de table exhaustif au 26/03/2020 :

Le Mouvement Associatif :

- Enquête nationale lancée par le LMA en lien avec Recherches et Solidarités et le CNCRESS. A J+6, 850 réponses de structures en Nouvelle-Aquitaine :
 - o Secteurs : sports (28%), culture (18%), loisirs-jeunesse (12%)
 - o Une majorité de petites structures faiblement employeuses ou sans salarié.e.
- Principales préoccupations identifiées par le Bureau du LMA :
 - o Sur l'application du chômage partiel et le maintien des subventions avec des manques de communication (ex : la CAF vis-à-vis des centres sociaux et MJC...)
 - o Sur la vie statutaire : dématérialisation des assemblées générales et quid de la validation des comptes
 - o Peu de communication et donc de mobilisation sur la plateforme de réserve civique (<https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>)
 - o Report de toutes les consultations publiques sur l'aménagement du territoire et notamment la loi « 3D »
 - o Un constat de délitement du lien social et de montée en tensions des jeunes & QPV sur le confinement et les verbalisations pour non-respect des consignes.
 - o Par entrée sectorielle :
 - Culture : secteur en tension, situation des intermittents et des enseignants à la musique
 - Tourisme social : extrêmement impacté avec des recrutements effectués en prévision du printemps. Charges à soutenir sans client... Problème similaire pour les structures d'éducation populaire
 - Sport : CNOS porte un travail national, notamment sur l'inquiétude vis-à-vis du sport amateur.

INAE :

- 3 enquêtes lancées : Chantier Ecole/ FEI/ Coorace
- Fermeture de nombreuses structures (chantier école et Associations Intermédiaires)
- Sur les questions sociales :
 - o Premières inquiétudes sur les salaires avec maintien en mars mais risque de ne pas tenir pour avril.
 - o Concernant l'activité partielle : quoi fournir et à quel moment, notamment pour les AI.
 - o Quid des CDD d'usage lorsque les activités sont arrêtées.
 - o La majorité des structures ont suspendu les cddi
 - o Des questions sur le portage de repas par rapport à l'hygiène (ex : bailleurs sociaux)
- Les structures pourront s'intéresser aux modèles économiques lorsque les questions sociales seront gérées.
 - o Comment anticiper la reprise d'activités et des conditions de reprise, notamment questions autour du FDI et de la relance d'activité
 - o Interrogation sur la durée du confinement... en sachant que pour les AI, de nombreuses missions ne sont pas reportables.

URSCOP

- Les UR contactent l'ensemble des SCOP et SCIC. 70% d'entre elles avaient stoppé leurs activités.
- Les SCIC ressemblent pour une grande partie au fonctionnement du modèle associatif et risquent d'être dans une zone d'ombre car elles auront du mal à émarger sur le droit commun.
- Les CAE font face aux difficultés du statut CAPE et Entrepreneurs Salariés qui rend complexe les mesures de chômage partiel alors que l'impact économique pèse sur le salaire des entrepreneurs.

France Active NA :

- Les structures gèrent actuellement le social ce qui explique qu'il y a peu de retours pour le moment
- Pour répondre à l'urgence :
 - o Report des échéances de prêt de 3 mois à remettre à la fin du prêt. Les structures complètent un document pour en faire la demande.
 - o mise en place d'un outil financier pour réaliser des apports de trésorerie à court terme (1 an)
 - o Pour les structures déjà en difficultés avant crise, discussion avec la Banque des Territoires et Région pour la création d'un fonds spécifique d'1M€
 - o Remobilisation des DLA autour du soutien aux structures
- Les demandes vont être importantes et FA s'organise en interne, y compris pour prendre en compte également les structures en création
- Les réseaux bancaires offrent des réponses mais les structures ne vont pas pouvoir absorber de l'endettement et du prêt

CRESS :

- Questionnaire réalisé pour faire émerger les conséquences économiques, en cherchant à récolter des informations auprès de structures peu ou pas fédérées.
 - o Constat d'effets de seuil : les structures avec 5 salariés ou moins précisent qu'en sortie de crise, entre 50% et 100% de leurs effectifs sont menacés. Ce même effet de seuil existe pour les structures jeunes (<5 ans).
 - o Peu de structures évoquent la mobilisation des prêts rebond.
 - o Convergence sur le recensement des besoins : trésorerie ; chômage partiel ; visibilité sur la reprise d'activités ; compensation sur la perte du chiffre d'affaires

Tour de table partenaires état et région

Région :

- Valoriser les acteurs de l'ESS dans cette période, en faisant des focus sur les actions au sein des territoires des structures ESS, en matière de solidarité
- Validation lors de la CP du 06/04 du fonds de soutien aux associations dont l'interface se fera via un portail web dont l'ouverture est prévue le 10/04. Le versement des aides sera effectuée par des arrêtés et non des conventions ... ce qui rend la démarche plus souple et plus rapide.

Banque des Territoires :

- Plan sera communiqué par la BDT en fin de semaine
- Discussion avec région et FANA sur le fond de 2 M (1M Région/ 1M BDT) pour les structures en difficultés
- Sur le fond annoncé par la région (5M) c'est de la subvention donc la BDT ne peut pas intervenir
- Pour les subventions, cela passe par le DLA via FANA (demande au national de revoir les indicateurs et notamment pour valoriser le temps de réponse aux structures qui d'habitude n'est pas valorisé.
- Demande aussi au national d'accélérer le débocage des fonds du DLA
- Sont en réflexion pour le déploiement du portail d'aide

DRJSCS :

- Urgence sur la sécurisation de la dépense et du versement des associations
- Dématérialisation de la validation du FDVA
- Enveloppes BOP des secteurs notamment sanitaire et sociale a été reçu ce matin pour être versées aux structures
- Lancement de la plate-forme "je veux aider/réserve civique »
- Beaucoup de cellules de crise un peu partout et besoin de définir les objectifs de cet espace de travail car on voit que les infos sont fournies et confuses. Les dirigeants s'y perdent.
- Attention à la multitude d'enquête et s'assurer de bien amener les réponses aux questions

DIRECCTE :

- Cellule qui traite les demandes de renseignements et notamment d'acté partielle (8 600 demandes à hier), beaucoup de questions de salariés pour lesquels les droits élémentaires ne sont pas respectés
- Activité partielle élargie et approfondie dans son niveau d'intervention
- Lien avec Pôle Emploi pour également répondre aux besoins de main d'œuvre de certains secteurs en forts besoins
- Urgence auprès des Missions locales/ des GEIQs/ IAE/ EA etc...
- Faire monter les questions au national et redescendre les réponses
- Des FAQ (notamment spécifiques à l'inclusion) ont été mis en place notamment sur les questions de l'activité partielle. Pour autant tout n'est pas tranché (notamment pour les structures d'insertion relevant des collectivités mais hors champ ESS)
- L'Etat accompagne les entreprises mais en étant vigilant à ce que les salariés ne soient pas les grands perdants (notamment en lien avec les aides au poste)



cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire Nouvelle-Aquitaine

- Mesures pour les entreprises sont normalement accessibles aux associations
- Les financements prévus pour les structures ne sont absolument pas remises en cause. Toutes les heures provisionnées qui ne seront pas réalisées seront remontées au FDI et complétées avec les outils du CRNA pour aider les entreprises. Idem pour le fond des EA. Pas encore les modalités techniques pour la mise en œuvre de ce fond d'aide.
- Côté DLA: ils doivent poursuivre leur travail, ils pourront venir en appui notamment sur l'accompagnement des structures sur les modalités de reprise et sur les problématiques à venir
- Les missions locales et cap emploi continuent leurs actions. Elles mettent en place des systèmes de suivi à distance pour ne pas laisser ces personnes souvent fragiles sans rien.
- Accélération du paiement des soldes 2019 et lancement des conventions 2020